Appel d’offre n°EE2-AO-PO-2024-005 - Procédure ouverte

Service de leasing pour le renouvèlement du parc informatique pédagoqique de l'Ecole Européenne Luxembourg 2.

ANNEXE 6 – Modèle Procuration / Accord

***(désignant l’une des entreprises comme chef du groupe et la nommant mandataire)***

Les soussignés,

– Signataire 1 *(nom, fonction, entreprise, siège social, numéro de TVA)*

– Signataire 2 *(nom, fonction, entreprise, siège social, numéro de TVA)*

– …..

– Signataire N° *(nom, fonction, entreprise, siège social, numéro de TVA),*

Chacun ayant la capacité juridique requise pour agir au nom de sa société,

**CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1) En tant que cosignataires du Contrat, tous les membres du groupe :

* Seront solidairement responsables envers l’Ecole Européenne Luxembourg 2 de l’exécution du Contrat ;
* Respecteront les conditions du Contrat et veilleront à la bonne exécution de leur part respective des fournitures et/ou des services.

3) À cet effet, les membres du groupe désignent l’entreprise X comme chef du groupe.   
*[N.B.: le chef du groupe doit être l’un des membres du groupe]*

4) Les paiements effectués par l’Ecole Européenne Luxembourg 2 pour les services exécutés se feront sur le compte bancaire du chef du groupe.   
*[Indiquer le nom et l’adresse de la banque, le numéro de compte, etc.]*

5) Les membres du groupe confèrent au chef du groupe tous les pouvoirs nécessaires pour agir en leur nom en ce qui concerne les services. Ce mandat comporte notamment les tâches suivantes:

* Le chef du groupe signe tous les documents contractuels – y compris le contrat-cadre, les contrats spécifiques et leurs avenants – et établit toutes les factures relatives aux services au nom des membres du groupe ;
* Le chef du groupe est l’interlocuteur unique de l’Ecole Européenne Luxembourg 2 en ce qui concerne les services associés à assurer au titre du Contrat. Il coordonne l'exécution des services réalisés par les membres du groupe à l’Ecole Européenne Luxembourg 2 et veille à la bonne exécution du Contrat.

Toute modification du présent accord/de la présente procuration est soumise à l’approbation expresse de l’Ecole Européenne Luxembourg 2.

Le présent accord/la présente procuration expire lorsque toutes les obligations contractuelles des membres du groupe envers l’Ecole Européenne Luxembourg 2 en rapport avec les services à assurer au titre du Contrat ont cessé d’exister. Sa résiliation par les parties avant cette date n’est possible qu’avec l’accord de l’Ecole Européenne Luxembourg 2.

Signé à ………………………………, le ….. …………

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom |  | Nom |  |
| Fonction |  | Fonction |  |
| Entreprise |  | Entreprise |  |
|  |  |  |  |
| Nom |  | Nom |  |
| Fonction |  | Fonction |  |
| Entreprise |  | Entreprise |  |